

Beauceville, 31 mai 2018

Objet : État des négociations avec la FPHQ

Bonjour,

Les 18, 22 et 29 mai 2018 se sont tenu des séances de négociation devant le conciliateur désigné par la ministre du Travail. Les points qui demeurent en suspens concernent exclusivement des clauses d'ordre monétaire.

Entre autres sujets en suspens, il y a les augmentations de salaire. La FPHQ a exprimé sa volonté ferme de ne pas recevoir de montant forfaitaire en lieu et place d'augmentation de salaire et d'avoir une échelle de salaire avec des taux horaires supérieurs à ceux consentis par les employeurs aux autres techniciens ambulanciers paramédics du Québec. À cet égard, les associations patronales ont toujours défendu, publiquement ou non, que tous les paramédics du Québec devaient recevoir le même salaire. Il y a aussi une demande d'obtenir une 5^e semaine de vacances après 15 ans de service.

Tout en demeurant dans le cadre financier des entreprises et convenir d'une échelle salariale identique pour tous les techniciens ambulanciers paramédics du Québec au 2 avril 2019, les associations patronales ont travaillé d'arrache-pied pour faire preuve de créativité et d'imagination dans le but de convenir d'une entente avec la FPHQ.

Nous constatons à regret que la FPHQ n'a fait preuve d'aucune souplesse quant à notre objectif essentiel d'obtenir une échelle de salaire unique pour tous les techniciens ambulanciers paramédics au 2 avril 2019, et ce, malgré les scénarios créatifs présentés par les associations patronales à la table commune, qui, nous le croyions, auraient sans doute permis de dénouer l'impasse.

Malheureusement, encore en date de ce jour, la FPHQ refuse l'échelle salariale négociée avec les autres syndicats regroupant 75 % de la main-d'œuvre du Québec.

Nous sommes donc dans l'obligation de vous informer que les séances de conciliation n'ont pas permis de trouver un règlement pour le renouvellement de la convention collective, à ce stade-ci.

Considérant le départ à la retraite du conciliateur et l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, une nouvelle conciliatrice a été nommée et nous sommes dans l'attente de communication de sa part pour la suite des choses.

Force est de constater que les employeurs et les associations patronales qui les représentent sont pris dans un conflit de politique syndicale où la FPHQ tente d'obtenir des conditions de travail supérieures aux autres techniciens ambulanciers paramédics du Québec afin de se positionner pour une éventuelle période de maraudage. Nous déplorons cette situation.

N'hésitez pas à communiquer avec les représentants de vos associations respectives si vous avez des questions supplémentaires.

Marie Rodrigue
Représentante APAR